Cachet de l'entreprise

Département des Côtes d'Armor

Procès verbal de réception des travaux

Installation d'assainissement non collectif

Je soussigné

Maître de l'ouvrage (ou son représentant), après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par :
. . . . . .
. . . . . .
au titre du marché en date du . . . . . concernant les travaux de . . . . . .
. . . . . .
en présence de M. . . . . représentant l'entreprise, ...
. . . . . .

Déclare que :

❒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du . . . . . .

❒ la réception est prononcée avec effet à la date du . . . . . .
assortie des réserves mentionnées à l'état et précisées ci-après (1) . . . . . .
. . . . . .

❒ la réception est refusée pour les motifs suivants :
. . . . . .
. . . . . .

Garanties
Les garanties découlant des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code civil commencent à courir à dater de la signature du présent procès verbal.
L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police d'assurance décennale pour la couverture du risque.
La signature du constat de réception et le règlement intégral autorisent le client à prendre possession de l'ouvrage.

Entretien de l'ouvrage
Le client déclare avoir reçu de l'installateur les informations relatives à l'entretien de l'ouvrage ainsi que les éventuelles documentations à ce sujet (cf. annexe 1).

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES, À . . . . . LE . . . . . .

Signature du maître de l'ouvrage	Signature de l'entreprise

(1) Si la réception est prononcée avec réserves, un état de ces dernières, figurant ci-après, est dressé et précise le délai dans lequel les travaux qu'elles imposent seront exécutés.

ÉTAT DES RÉSERVES

Nature des réserves	Travaux à exécuter

L'entreprise et le Maître de l'ouvrage conviennent que les travaux nécessités par les réserves exposées ci-dessus seront exécutés dans un délai global de . . . . . à compter du . . . . . .

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES, À . . . . . LE . . . . . .

Signature de l'entreprise	Signature du maître de l'ouvrage

CONSTAT DE LEVÉE DES RÉSERVES

Le Maître de l'ouvrage lève les réserves, après avoir constaté que l'entreprise exécutante a valablement remédié aux malfaçons, omissions et imperfections relevées ci-dessus énoncées.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES, À . . . . . LE . . . . . .

Signature de l'entreprise	Signature du maître de l'ouvrage

ANNEXE 1 :
Le Maître de l'ouvrage atteste que l'entreprise exécutante lui a, avant la réception des travaux :
❒ fourni le guide d'installation et d'entretien de son dispositif et notamment pour les produits marqués CE et/ou agréés.
❒ donné les conseils d'entretien et de maintenance, par oral à minima, ainsi que les fréquences auxquelles ces opérations doivent être réalisées.
❒ fourni un plan de récolement des ouvrages composant l'installation
❒ remis les clefs servant à ouvrir les regards des ouvrages, le cas échéant
❒ expliqué les contraintes de recouvrement, de circulation et de plantation liées à l'installation d'un assainissement non collectif
❒ informé qu'il est obligatoire de laisser les ouvrages accessibles en permanence afin de faciliter l'entretien et les interventions ultérieures
❒ proposé le contrat d'entretien pour les dispositifs agréés, le cas échéant
❒ présenté une option dans son devis pour revenir 6 mois après les travaux pour réaliser une visite d'entretien lorsqu'elle n'est pas proposée par le fabricant des produits mis en œuvre